

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
28	19	7	2	

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
26	0	0	0

Membres présents :

BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

FINANCES

Délibération n° 45 – 2017 : Office de tourisme : instauration des tarifs d'emplacement des exposants pour l'organisation du marché aux fleurs

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière approuvé par arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2016 ;

Vu la délibération en date du 22 décembre 2016 définissant l'intérêt communautaire au 1^{er} janvier 2017 ;

Considérant que la Communauté de Communes des Portes de Vassivière exerce la compétence obligatoire « promotion du tourisme, dont la création d'office de tourisme » ;

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 12 décembre 2013, une régie a été instituée pour l'Office de tourisme des Portes de Vassivière. Cette régie a été créée conformément au décret n° 97-1259 du 29 décembre permet l'encaissement des produits versés à l'office de tourisme.

Monsieur le Président explique que, dans le cadre de l'organisation du marché aux fleurs, il convient de compléter la liste des recettes annexées à la Régie de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière, en délibérant sur les tarifs des emplacements dus par les exposants pour cette manifestation.

Monsieur le Président vous propose les tarifs suivants :

MARCHES AUX FLEURS DE L'OFFICE DE TOURISME DES PORTES DE VASSIVIERE		
TARIFS D'EMPLACEMENT POUR LES EXPOSANTS	DESIGNATION DES EXPOSANTS	TARIFS DES EMBLEMENTS
	commerçants ou artisans contribuant à l'animation ou à des démonstrations	gratuit
	horticulteurs et/ou pépiniéristes	30 € l'emplacement
	autres exposants	20 € l'emplacement

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

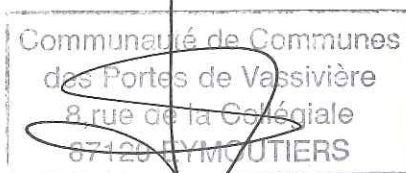
- DE FIXER les tarifs d'emplacements pour les exposants dans le cadre du marché aux fleurs organisé par l'Office de tourisme des Portes de Vassivière comme indiqué ci-dessus ;
- DE MODIFIER l'annexe de la Régie constitutif des recettes en ce sens ;
- DE PROCEDER aux recouvrements des recettes sans autre formalité dans le cadre de la régie de l'Office de tourisme des Portes de Vassivière.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :